

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

Délibération n°2026/059

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, MM Lionel VIBERT, Cédric PERRETIER, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : Mme Virginie ZDONOWSKI (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 03 juillet 2026 - Affichage du : 03 juillet 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

M. Cédric PERRETIER a été élu secrétaire de séance

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE L 2299p AU VILLARD

Par délibération n° 2024/072 du 17 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle L 2299 d'une superficie de 183 m², appartenant aux Consorts SIMON pour un montant de 9 150 €.

Par décision du Maire n° 006/2026 du 22 avril 2026, un document d'arpentage a été réalisé afin de détacher un terrain à bâtir comprenant des emprises issues des parcelles L 229, L 2295, L 2297 et L 2299.

Monsieur le Maire informe que M. Vincent VASSEUR s'est rapproché de la mairie pour évoquer son souhait d'acquérir la parcelle L 2299p d'une superficie de 36 m².

Suite au document d'arpentage établi par l'AGENCE ROSSI, il est proposé au Conseil municipal de vendre la parcelle L 2299p (superficie de 36 m²) à M. Vincent VASSEUR. Cette cession permet de régulariser les limites de propriété et n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine communal et au projet de terrain à bâtir prévu au Villard.

M. le Maire précise que la présente vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires de droit, moyennant le prix de vente de 107.50 €/m² soit un montant total de 3 870 €.

Par courriel en date du 25 mai 2026 et par la signature d'une promesse de vente datée du 25 juin 2026, M. Vincent VASSEUR a accepté les conditions de cette vente

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

APPROUVE la vente de la parcelle L 2299p, d'une superficie de 36 m², située lieu-dit « le Villard » à Monsieur Vincent VASSEUR ;

DIT que le prix de vente s'élève à 107,50 €/m², soit un total de 3 870 € ;

ACCEPTE que cette vente soit régularisée par acte administratif ou acte authentique chez un notaire ;

DIT que les frais liés au transfert de propriété (frais d'acte, frais de participation au bornage s'élevant à 240 € qui seront facturés par la commune, ...) seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Madame Anaïs BRUNET, 1^{ère} Adjointe, à représenter la Commune de Montagny lors de la signature de l'acte de vente à intervenir si la vente est régularisée par acte administratif, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **13 JUL. 2026**

Le Secrétaire de séance,

Cédric PERRETIER



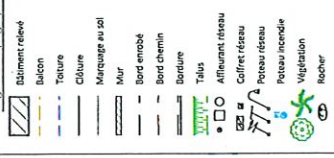
Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

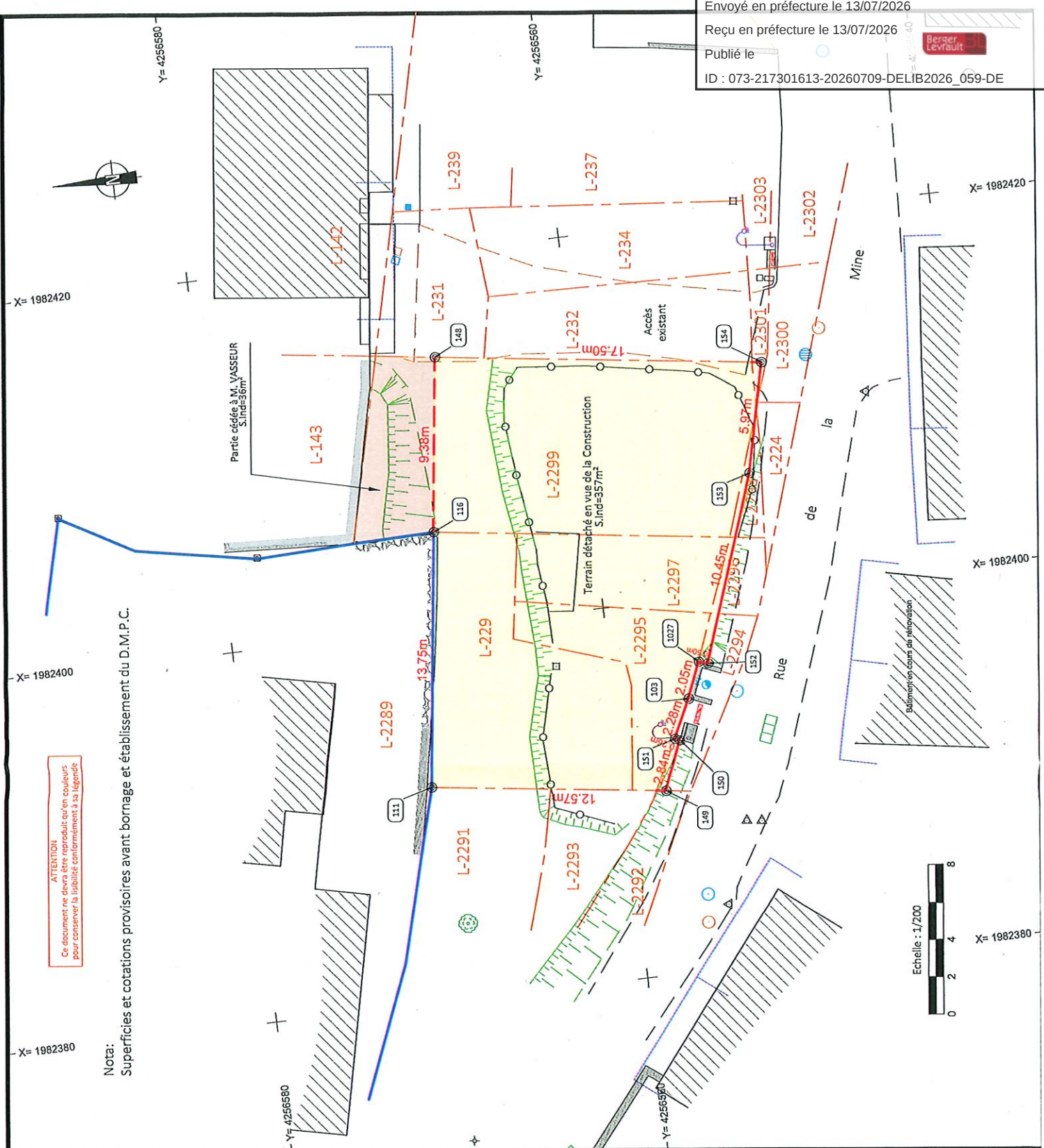
Légende topographique :



Légende foncière :



DOCUMENT PROVISOIRE
transmis pour information et étude



Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 073-217301613-20260709-DELIB2026_059-DE

Echelle : 1/200



X= 1982380

X= 1982400

X= 1982420